

---

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :**

Lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 19 janvier 2022, le Conseil municipal de La Macaza a présenté le projet de *règlement numéro 2022-167 décrétant des travaux de réfection du chemin du lac Chaud Est phase 1 et un emprunt au montant de sept millions huit cent cinquante et un mille cent soixante-treize dollars ( 7 851 873\$).*

**QUE** ce projet de règlement est actuellement disponible pour toute personne intéressée à en prendre connaissance puisqu'il est disponible sur le site Web de la Municipalité au [www.munilamacaza.ca](http://www.munilamacaza.ca).

Le présent projet de règlement sera adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal le 26 janvier 2022 à 18h.

**DONNÉ À LA MACAZA CE 20<sup>e</sup> JOUR DE JANVIER 2022**

La directrice générale



Caroline Dupuis

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Dupuis, directrice générale de la Municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci à chacun des endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et au lac Clair, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour de janvier 2022.

La directrice générale



Caroline Dupuis